

**COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Mardi le 17 juin 2008

Résolution CVIVQ-17-06-2008-01

Attendu que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Rive-Nord prévoit une somme de 5,00 \$ par porte (en dollars de 2004) pour les campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation;

Attendu que le PGMR prévoit la création d'un fonds pour les alternatives à l'incinération;

Attendu que les résultats du PGMR ne sont pas encore atteints;

Attendu que la sensibilisation des citoyens est une approche essentielle pour engendrer des changements de comportements durables visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles plutôt que leur élimination;

Attendu que le PGMR Rive-Nord prévoit la fermeture définitive de l'incinérateur de la Ville de Québec pour 2024;

Attendu que le contrat de vente de vapeur établi entre la Ville de Québec et la papetière Stadacona garantit des revenus à la Ville de l'ordre de 10 millions \$ par année.

Le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec propose l'utilisation de 10 % des revenus issus du contrat de vente de vapeur de l'incinérateur à la papetière Stadacona afin de bonifier les montants déjà prévus au PGMR et ainsi favoriser l'atteinte de ses objectifs. Ces sommes additionnelles devraient, en autres, permettre :

- de mettre en œuvre des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation, notamment en finançant les interventions concrètes des organismes environnementaux de la région;
- de financer tout projet encore non identifié permettant de détourner des matières résiduelles de l'incinérateur et constituant de ce fait une alternative à l'incinération.

Proposée par Mme Nicole Blouin et appuyée par M. Alain Loubier.
Adoptée à l'unanimité.